



Renseignement après liquidation judiciaire

Par **pignoché**, le **17/05/2016** à **09:52**

Bonjour, j'ai liquidé mon commerce en 2011 le jugement de clôture c'est fait en avril 2014. La banque m'a fiché ainsi que mon mari à la banque de France jusqu'au mois de juillet 2016. A la fin de la clôture, de la liquidation judiciaire, la banque m'avait appelé pour me dire que mon mari devait payer le restant, j'avais un garanti oséo sur mon prêt professionnelle et je ne sais pas si la banque l'a fait fonctionner. Le banquier m'a demandé de lui faire un papier signer de mon mari lui indiquant combien pouvait on lui verser par mois. Je n'ai pas répondu et elle m'a dit qu'elle m'était ça dans les mains d'un avocat. Depuis je n'ai reçu ni courrier ni appel téléphonique. Cela fait 2 ans maintenant. J'aurais voulu savoir Est-ce que la banque peut nous réclamer de payer le restant après le défichage à la banque de France? La banque a fiché mon mari pour un prêt à la consommation et non pour le prêt professionnelle et le prêt voiture?rnMoi, j'ai été fiché car l'entreprise été à mon nom.rnPeut on faire un petit crédit à la suite du défichage?